



Transporteur / Collecteur

sprl **DIVETRAN**

Jan Tieboutstraat 95-99

1731 ZELLIK

Tél: 070 22 33 22

Fax 02 463 49 81

info@incinera.be

www.incinera.be

BTW BE 0866 699 453

BNP Paribasfortis:

IBAN: BE33 0014 3483 8346

BIC: GEBABEBB

OVAM 72151/1-221 BIM-IBGE ENRDA-017 OWD DIVETRAVG1/12/30460/CT/AN  
 CAT 1 Exclusivement pour élimination règlement CE EG 1069/2009  
 EURAL code 20 03 99 traitement D10 incinération

## FICHE POUR CREMATION D' UN ANIMAL DOMESTIQUE

Crémation collective Destination Divetran (72151/1-221)

Crémation individuelle Destination Divetran (72151/1-221)

Lieu d'enlèvement: Domicile:  Oui /  Non

Date: ..... Vétérinaire:.....

### PROPRIÉTAIRE:

Nom:.....

Adresse: .....

Code postal + Commune: .....

Tél:.....

### ANIMAL:

Nom:..... Genre + race:.....

Age:..... Sexe:.....

Je souhaite assister à la crémation:  OUI /  NON (uniquement en cas d'incinération individuelle)

Date:..... Heure:.....

Attestation d'incinération souhaitée:  OUI /  NON (par défaut non)

A facturer au  vétérinaire (ajouter carte svp) /  client

### CRÉMATION:

Taille de l'animal	Crémation individuelle	Crémation collective	Urne
Animal domestique < 15 kg	€ 115	€ 25	€ 40
Animal domestique < 30 kg	€ 145	€ 40	€ 50
Animal domestique < 45 kg	€ 175	€ 55	€ 60
Animal domestique < 60 kg	€ 205	€ 70	€ 60
Animal domestique < 75 kg	€ 235	€ 85	€ 60
Animal domestique > 75 kg	€ 265	€ 100	€ 60

### Transport:

#### En tournée chez vétérinaire :

Jour d'enlèvement: € 40 / Prochain jour ouvrable: € 70

#### Tout de suite ou sur rendez-vous :

Semaine 9-19h: € 1,00/km (min. € 70)

Samedi: € 1,50/km (min. € 70)

19-9h et dimanche et jours fériés : € 2,00/km (min. € 90)

#### Chez particulier:

à partir de € 70

Retour urne: € 15.

Toujours le jour d'enlèvement et où l'animal a été enlevé.

La personne mentionnée ci-dessus s'engage à payer les frais dès réception de la facture.

Signature du débiteur: .....

<b>TOTAAL</b>
Transport
Crémation
Urne
Code de commande urne
Retour urne
<b>A PAYER</b>

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT:**

Nos factures sont payables dans un délai de 15 jours à l'adresse susmentionnée ou par virement à un compte bancaire indiqué par nous, avec mention de la date de facture et de notre numéro de référence.

Toutes remarques concernant les factures doivent nous être faites par courrier recommandé et dans les 8 jours dès leur réception.

En cas de non-paiement ou de paiement tardif de la facture à l'échéance, le montant dû sera majoré sans mise en demeure et de plein droit des intérêts conventionnels à concurrence de 7% par an ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de € 55.

En cas de non paiement ou de paiement tardif des factures pour les incinérations individuelles, les animaux seront brûlés collectivement. La facture restera due.

Le débiteur est en outre tenu au paiement de tous les frais d'encaissement - tant judiciaires qu'extrajudiciaires - auxquels donnera lieu le recouvrement d'une facture impayée. Les frais d'encaissement extrajudiciaires sont fixés forfaitairement à un montant égal à 15 % du montant dû, avec un minimum de 150 €. Il est également tenu à payer les frais d'avocat qui sont fixés à 1200 €.

En cas de non-exécution dans le chef de Divetran sprl, Divetran est dû une indemnité selon le droit commun.

Sans préjudice de la validité de l'article 2244 du code civil, les parties déclarent que la prescription est interrompue par la mise en demeure par courrier recommandé du créancier adressé au débiteur.

En cas de litige, le droit belge est d'application et les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents.